



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Après une année en lycée

Je veux me réorienter en 1^{re} professionnelle passerelle :
Que dois-je faire ?



Dans le courant de l'année pour une 1^{re} professionnelle passerelle

De septembre à mai

Période d'information
et de réflexion



Du 2 mai au 5 juin

Instruction du dossier
Pass'RL**



Du 9 mai au 12 juin

Mon établissement saisit
mes vœux dans Affelnet
lycée *



27 juin

Résultats de l'affectation sur
Affelnet lycée*, mon établis-
sement me transmet mes
résultats

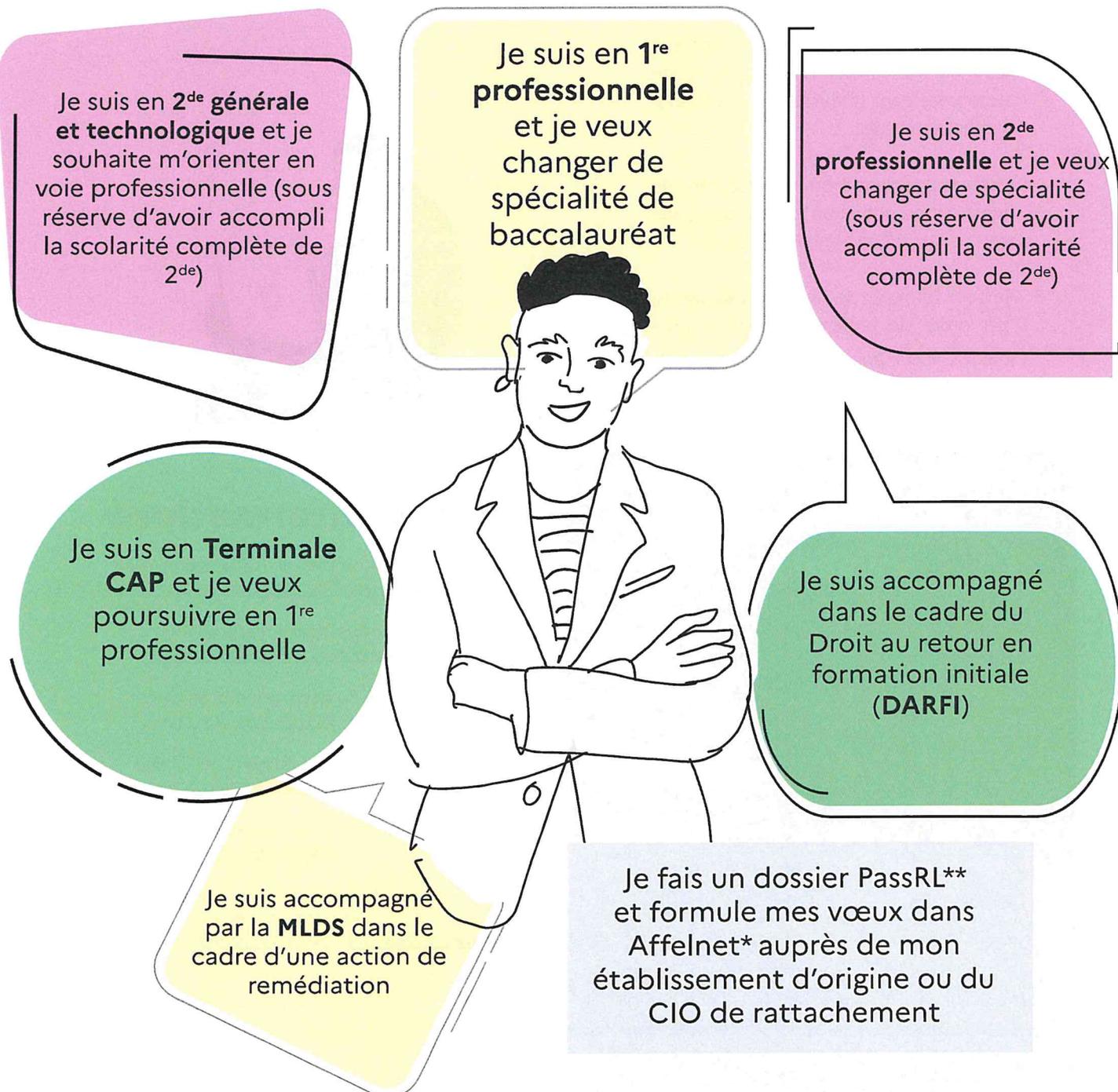


A partir du 27 juin

Inscription au lycée
où je suis affecté



Qui peut candidater en 1^{re} professionnelle passerelle et comment ?



Attention : Il est nécessaire de renseigner un dossier de candidature pour une 1^{re} professionnelle dans PassRL** ET de saisir les vœux dans Affelnet Lycée* avec l'établissement d'origine ou le CIO de rattachement pour valider la procédure.

Je ne relève pas d'une 1^{re} pro passerelle si :

- Je suis en 2^{de} professionnelle et je poursuis en 1^{re} professionnelle dans la même spécialité ou la même famille de métiers dans le même établissement ou avec changement d'établissement
- Je redouble en 1^{re} professionnelle dans la même spécialité ou la même famille de métiers

* AFFELNET Lycée : application informatique préparatoire à l'affectation

** PassRL : plateforme dématérialisée qui permet de déposer un dossier de candidature en 1^{re} professionnelle passerelle

En pratique

- Je me renseigne sur les places vacantes et les actions d'information et d'orientation proposées dans la formation et l'établissement souhaités.
- Je renseigne dans mon établissement de scolarisation actuel un dossier de candidature PassRL**, avant le 5 juin 2023.
- Je peux formuler de 1 à 10 vœux classé(s) par ordre de préférence dont uniquement 2 vœux pour l'entrée en 1^{re} professionnelle passerelle.



Situations de handicap ou de trouble de santé invalidant

Pour les situations de handicap reconnues par la MDPH ou de trouble de santé invalidant qui limitent mon choix d'orientation, je complète un dossier pour la commission de préparation à l'affectation. La commission étudie ma situation et statue sur la nécessité ou pas d'un bonus qui favorise mon affectation.

Calendrier :

- *Le jeudi 11 mai 2023 : date limite de réception à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des dossiers à étudier pour toutes les commissions de préparation à l'affectation.*
- *Le 24 mai 2023 : commission de préparation à l'affectation.*

Plus d'informations

Guide complet de l'affectation 2023
<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

Site du département du Rhône
www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Site du département de l'Ain
www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Site du département de la Loire
www.ac-lyon.fr/dsden_loire

Information sur les métiers
www.onisep.fr

Information sur l'orientation
Rendez-vous en CIO
www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes
DRAIO de Lyon
Mars 2023